

# République Française Ville de Saint-André des Eaux Loire-Atlantique

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date du Conseil Municipal 3 avril 2023 Date de convocation 28 mars 2023 Nombre de Conseillers En exercice : 29 Présents : 24 Votants : 29

L'an deux mille vingt-trois, le trois avril, le Conseil Municipal de la Commune, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à l'Espace du Marais, sous la Présidence de Monsieur Mathieu COËNT, Maire.

<u>Présents</u>: M. M. COËNT, Mme L. DOMET-GRATTIERI, M. T. RYO, Mme L. LE COADOU, Mme A. RAINGUE-GICQUEL, M. L. PONNELLE, M. P. GOYAL, M. D. AMISSE, M. D. MOURGUES, Mme M.A. GUEDES, Mme G. KERLEAU, M. S. BLOCH, Mme L. PRECIGOUT, M. C. BAHOLET, Mme A. DANET, M. G. DERVAL, M. T. CHEVALIER, M. B. GUEGAN, Mme A. DURAND, Mme L. FOUCHER, M. P. HASPOT, M. R. MORIN, M. M. BERASALUZE, Mme C. ODIAU-MATHIEU

#### Pouvoirs ont été donnés :

M. D. NEUHAARD à M. G. DERVAL

Mme L. HEGWEIN à Mme L. DOMET-GRATTIERI

Mme F. PAYEN à M. D. AMISSE

Mme L. THILL à Mme M.A. GUEDES

Mme S. GOSLIN-GUIHÉNEUF à M. R. MORIN

Formant la majorité des membres en exercice.

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, **Mme**Laurence DOMET-GRATTIERI est désignée secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité

Monsieur Hubert FAIVRE-PIERRET, Directeur Général des Services, a été nommé auxiliaire à ladite secrétaire pour cette séance.

#### 36.04.2023

### APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2022 DU BUDGET ANNEXE TRANSITION ENERGETIQUE

Après s'être fait présenter le Budget Primitif et le Budget Supplémentaire du budget Transition Energétique de l'exercice 2022, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, Monsieur le Comptable public a dressé le Compte de Gestion accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,



Après s'être assuré que Monsieur le Comptable public a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

➤ Vu l'avis de la Commission Finances, ressources humaines, développement économique et marchés publics du 27 mars 2023 ;

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **DÉCIDE** :

- **De statuer** sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2022 au 31 décembre 2022, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
- **De statuer** sur l'exécution du Budget Transition Energétique de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
- De statuer sur la comptabilité des valeurs inactives,
- **De voter** le Compte de Gestion du budget Transition Energétique de l'année 2022 dressé par Monsieur le Comptable Public, visé et certifié conforme par l'ordonnateur.

Pour extrait conforme, Le Maire, Mathieu COËNT

La Secrétaire de Séance, Laurence DOMET-GRATTIERI

Certifié EXÉCUTOIRE compte tenu de :

• ☑ La publication le : U 7 AVR. 2023

■ La transmission en Sous-Préfecture le : 0 7 AVR. 2023